

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 novembre 2010

**Service instructeur**

Direction des Routes et des Transports  
Service Administration et Finances

N° CP-2010-13-3-13

**Service consulté**

**COMMUNE DE TAGSDORF  
LEVEE DE DECHEANCE TRIENNALE**

Résumé : *Proposition de prolongation de délai de validité pour une subvention en faveur de la commune de TAGSDORF.*

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions à 3 ans, à compter de leur notification.

La Commune de TAGSDORF a bénéficié d'une aide pour l'aménagement en traverse des RD 16 et 419, par décision de la Commission Permanente du 3 février 2006. Le montant prévisionnel de la subvention était de 308 935 € calculé au taux de 57% de la dépense éligible.

Cette collectivité a achevé l'aménagement de ces routes départementales en 2010 et a déposé la demande de versement du solde de l'aide d'un montant de 58 502 €, le 21 avril 2010, c'est-à-dire hors délai de validité.

L'opération d'aménagement de ces RD n'entraînait pas de difficultés techniques particulières si ce n'est qu'elle comportait la réalisation d'une passerelle accolée à un pont en grès datant du 17<sup>ème</sup> siècle, ce qui a nécessité la mise en œuvre d'un concours d'architecture.

Le projet de l'architecte comportait un vice de conception qui n'est apparu qu'au moment de l'appel d'offres et a entraîné une reprise des études. Par ailleurs, des intempéries et des difficultés d'exécution ont retardé l'achèvement des travaux.

Le dépassement du délai de 3 ans à compter de la date de notification de l'aide n'est donc pas directement imputable à la Commune.

Au vu de ce qui précède et en application du règlement financier, je vous propose :

- d'approuver la levée de déchéance triennale pour l'opération d'aménagement des RD 16 et 419 à TAGSDORF,
- de procéder au versement du solde de la subvention pour un montant 58 502 €, qui est imputé au chapitre 204, nature 20414, fonction 628 du programme A283 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER